

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 novembre 2016

n° 23

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENGUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. GANIVELLE MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

M. MIS, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. MAUDUIT, mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire Mme. PETIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme COTTEREAU, mandant a pour mandataire M. DUMAS
Mme MESLEM, mandant a pour mandataire Mme FARINEAU
Mme METAIS, mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. BARAUDON, mandant a pour mandataire M. GANIVELLE
Mme PESNOT-PIN, mandant a pour mandataire M. MICHAUD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Convention d'occupation du domaine public non routier pour l'exploitation d'une antenne relais de téléphonie mobile au château d'eau de Piétard.

La société Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile, a procédé, pour l'exploitation de ses réseaux, à l'implantation d'« Équipements Techniques » sur l'immeuble Château d'Eau - Réservoir de Piétard, Référence Cadastrale : section DW - parcelle 364, appartenant à la Commune de Châtellerault et exploité par Eaux de la Vienne SIVEER

La Commune de Châtellerault a conclu avec la société Orange France, un bail en date du 1er septembre 2003, pour une durée de 12 ans. Le bail a été ensuite reconduit pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 août 2016.

Il convient d'établir une nouvelle convention entre Orange, Eaux de la Vienne SIVEER et la commune de Châtellerault afin de définir les conditions de location du château d'eau à Orange pour l'exploitation de ses équipements techniques.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la Commune de Châtellerault percevra un loyer annuel de 6 800 € nets toutes charges incluses. Le loyer sera augmenté annuellement de 1%.

* * * * *

CONSIDERANT la proposition de convention ci-jointe

Acquitté en PREFECTURE le 21/11/2016

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 novembre 2016

n° 23

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et les pièces afférentes relatives à l'occupation du château d'eau de Piétard pour l'exploitation d'une antenne relais de téléphonie mobile.
- d'imputer les recettes sur le compte 020.25/7083

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 22.11.2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

